ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Vietnam

Question écrite n° 45967

Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation des droits de l'homme au Vietnam. En 1995, le secretaire d'Etat charge de la francophonie remettait aux autorites vietnamiennes la liste des prisonniers politiques dont la situation preoccupait particulierement le Gouvernement. Ainsi, a cette occasion, le gouvernement francais, dans le respect des regles du droit international public, rappelait a ses interlocuteurs vietnamiens son souhait de voir la liberalisation economique s'accompagner d'une reelle ouverture politique. Or, encore aujourd'hui, de nombreuses personnes sont gardees a vue, emprisonnees, voire meme torturees, tout simplement parce qu'elles ont voulu exercer librement leur religion ou exprimer ouvertement leurs convictions politiques. Force est de constater que la reintegration du Vietnam au sein de la communaute internationale, la multiplication de ses echanges avec le reste du monde, ainsi que ses interets economiques n'ont pas permis d'ouvrir dans ce domaine des perspectives plus favorables. Il lui demande quelles actions conduit la France et quelles initiatives elle envisage de prendre aupres des autorites vietnamiennes pour que soient respectes la liberte, la democratie et les droits de l'homme au Vietnam.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires etrangeres sur la situation des droits de l'homme au Vietnam, en relevant que la reintegration du Vietnam dans le reseau des relations regionales et mondiales, et son ouverture economique n'ont pas conduit, a ce jour, a une ouverture politique equivalente. La reintegration du Vietnam dans la communaute internationale est recente. Ce n'est qu'en 1995 que ce pays a rejoint l'Assocation des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), qu'il a signe un accord de cooperation avec l'Union europeenne dit de troisieme generation, fonde sur le respect et la promotion des droits de l'homme, et qu'il a normalise ses relations avec les Etats-Unis. La question des droits de l'homme et des libertes civiles fait partie des points abordes lors des entretiens reguliers entre responsables francais et vietnamiens. L'Union europeenne, au sein de laquelle la France joue un role actif, evoque egalement ces questions et rappelle regulierement sa preoccupation sur le sort de certains prisonniers. Faisant de l'instauration progressive d'un Etat de droit un des objectifs prioritaires de sa cooperation avec le Vietnam, la France a mis en place, depuis plusieurs annees, un important programme d'appui aux reformes engagees par le gouvernement vietnamien, notamment dans les domaines administratif, juridique et judiciaire. A cet egard, la visite au Vietnam en fevrier 1996 de M. Jacques Toubon, garde des sceaux et ministre de la justice, ainsi que la venue a Paris le mois dernier de M. Nguyen Dinh Loc, ministre vietnamien de la justice, ont permis de donner une nouvelle impulsion a l'ensemble de la cooperation juridique bilaterale et, en particulier d'elargir le champ des activites developpees par la maison du droit franco-vientamienne d'Hanoi.

Données clés

Auteur : M. Fromet Michel
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE45967

Numéro de la question : 45967
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6391
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1177